

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 4 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION :
26/04/2023
DATE D’AFFICHAGE :
05/05/2023
NOMBRE DE MEMBRES :
- Inscrits : 18
- Présents : 15
- Absents : 3
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
 OBJET :
Réalisation du réseau de chaleur de Doullens
Demande de subventions

L’an deux mille vingt-trois, le jeudi 4 mai à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 15 membres sur 18 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 3 membres.

Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose qu’il convient de déposer les demandes de subventions FONDS CHALEUR auprès de l’ADEME et FEDER auprès de la RÉGION pour la réalisation du réseau de chaleur de Doullens. Le montant des investissements pour l’ensemble de l’opération est de 13 621 522,81 € HT soit 16 345 827,37 € TTC.

Le plan de financement serait le suivant, sous réserve de l’accord de l’ADEME et de la REGION pour l’attribution des subventions :

Subvention FONDS CHALEUR	5 340 000,00 €
Subvention FEDER	2 960 000,00 €
CEE prévisionnelles	660 000,00 €
Part de la FDE80 (Emprunt)	4 661 522,81 €
TVA : 20 %	<u>2 724 304,56 €</u>
Total TTC	16 345 827,37 €

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Fédération décide :

- d’approuver le projet de réseau de chaleur sur Doullens ;
- d’approuver le plan de financement de ce projet de travaux ;
- de solliciter l’aide de la Région Hauts-de-France et de l’ADEME pour le financement de ce projet ;
- d’autoriser Monsieur le Président à réaliser ces travaux et à régler les dépenses au moyen des crédits prévus à cet effet au budget ;
- de charger Monsieur le Président de passer les commandes et de mener les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

